

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
du 17 avril 2026
Portant délégation de signature à **Mme Valérie VIGUIE**, Directrice au sein du Pôle ressources et à **M. Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.
N° 28144

La Présidente de Limoges Métropole

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 522-15.

Mé la délibération n°10 du 8 avril 2026 portant délégation d'attribution de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que la Présidente peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui est celle de la signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie VIGUIE assure les fonctions de Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation, au sein du Pôle ressources.

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 522-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie VIGUIE, Directrice des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- 1 - Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- 2 - Tout bon de commande et y compris sous le logo RMCOC, toutes conditions générales d'achat et tout autre document de tout ou partie de tout ou partie de tout ou partie de tout ou partie mis en œuvre conformément à l'article L. 522-4 du Code général des collectivités territoriales, des grands équipements et de la contractualisation.
- 3 - Bonnes de transmission.
- 4 - Documents, mandats et documents relatifs dans le cadre des marchés publics de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- 5 - Attestations de service des administrations de bonne exécution des prestations (quantité de capacité, attribution de travaux) d'un prestataire titulaire de la Direction des assemblées, des grands équipements et de la contractualisation.
- 6 - Contrats d'abonnement et contrats de location de matériel ou d'outillage.
- 7 - Conventions pour l'embauche des établissements de tout ou partie de tout ou partie et de tous les autres services situés sur et hors territoire communal et tout autre y y rapportant.
- 8 - Conventions d'accueil du département de la section sportive de l'Association sportive des parents des élèves et des enseignants (ASPE) et tout autre y y rapportant.
- 9 - Conventions avec les clubs et les comités pour l'attribution des créneaux d'équipement et tout autre y y rapportant et y y rapportant à l'Association et ailleurs.
- 10 - Conventions d'adhésion de la ville de Limoges pour l'aménagement des clubs et tout autre y y rapportant à l'Association.
- 11 - Actes relatifs à l'entretien de la commune de mandat relatif à un organe ou à la perception des recettes au titre de la gestion du centre aquatique L'Aspérite.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie VIGUIE, Directrice au sein du Pôle ressources et à M. Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services, Responsable du Pôle ressources à Limoges métropole

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28144.pdf
(.pdf, 161,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER

